

FORMATIONS

FÉV > MAI 2024

ÉLUS ET TECHNICIENS
DES COLLECTIVITÉS



47

Lot-et-Garonne

c.a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

« ...le CAUE contribue, directement ou indirectement,
à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage,
des professionnels et des agents des administrations et des collectivités
qui interviennent dans le domaine de la construction. »

Loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, article 7, alinéa 2



NOTRE PUBLIC : LES ÉLUS ET TECHNICIENS DES COLLECTIVITÉS

Le CAUE 47 est un organisme de formation agréé par le Ministère de la Cohésion des Territoires. Les formations proposées sont intégralement financées par les crédits formation prévus par la loi.
2 possibilités de financement : le droit individuel à la formation des élus (ou DIFE), ou le budget formation de chaque collectivité à laquelle est rattaché l'élu. Le CAUE 47 privilégie pour ses sessions de formation le financement par les crédits de la collectivité. Mais si vous souhaitez recourir au DIFE, n'hésitez pas à nous contacter : notre assistante vous indiquera la marche à suivre.

L'adhésion 2024 au CAUE de Lot-et-Garonne est
un prérequis pour participer aux formations.



SUR MESURE

Le CAUE Lot-et-Garonne vous donne la possibilité d'organiser ses formations, à la demande,
sur le site de votre collectivité.



PROGRAMMES & INSCRIPTION EN LIGNE

Tél : 05 53 48 46 70
contact@caue47.com
www.caue47.com



8 et 22 février 2024

RESTAURER LE BÂTI ANCIEN DE SA COMMUNE

Comprendre ce qui fait la valeur du patrimoine et maîtriser sa restauration.

Le bâti ancien, qui peut parfois paraître ordinaire, participe à l'identité rurale du département. Au fil des usages et affectations, ce bâti peut connaître des dégradations mineures, entraînant une atteinte au capital patrimonial des villages.

Pour mieux comprendre ce qui fait la valeur de ce patrimoine et mieux maîtriser sa transformation progressive, le CAUE 47 propose une formation sur l'accompagnement de projets de réhabilitation.



PUBLIC

Élus et techniciens des collectivités



LIEU

Nérac



INTERVENANTS

Gwenaël TANGUY,
architecte conseiller
Nathalie HÉRARD,
architecte urbaniste,
directrice CAUE47



DUREE

2 matinées / 9h -12h30



INSCRIPTION

CAUE 47 : 05 53 48 46 70
contact@caue47.com



TARIF

120 € adhérent
180 € adhérent

Possibilité d'organiser cette formation, à la demande, dans votre collectivité

OBJECTIFS

- Evaluer la qualité de son patrimoine bâti et les risques de dégradation;
- Appréhender les règles de protection, autorisations d'urbanisme;
- Aborder un projet de réhabilitation : diagnostic / programmation;
- Concilier patrimoine bâti communal et performance énergétique;
- Connaître le rôle de la maîtrise d'œuvre pour le projet.

MATINÉE 1

Découverte du patrimoine bâti

- Reconnaître les typologies constructives du bâti ancien.
- Comprendre les techniques de mise en œuvre des matériaux.
- Appréhender la notion d'affectation et d'usage.
- Percevoir de façon générale les dégradations les plus communes.

Compréhension de la réglementation patrimoniale

- Distinction des différents documents d'urbanisme et leur application.
- La restauration du patrimoine bâti en France.

L'action de préservation du patrimoine bâti

- Restauration, rénovation, réhabilitation...
- La démarche du projet : diagnostic, projet, autorisation, travaux.

Les réflexions à intégrer en amont du projet

- La performance énergétique en adéquation avec le patrimoine ancien, les qualités intrinsèques du bâti ancien.
- L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

MATINÉE 2

Reconnaissance du bâti ancien dans Nérac : Mise en perspective des informations données lors de la première matinée pour guider les observations.

Le rôle de la maîtrise d'œuvre

- La réglementation et la connaissance des protagonistes dans le domaine de l'architecture.

La maîtrise d'ouvrage publique

- Le rôle actif de la maîtrise d'ouvrage dans la réflexion du projet.
- Réglementation, obligations, partenaires et demandes de subventions.

Témoignage d'élus

Présentation des apports d'une démarche patrimoniale pour une commune. Information sur les documents de protection patrimoniale et sur les labels patrimoniaux.

Renseignements
au 05 53 48 46 70

contact@caue47.com

9, rue Etienne Dolet
47 000 Agen





5 et 19 mars 2024

RÉNOVER SON ÉCOLE

Conduire une rénovation globale et performante

L'école demeure le principal équipement public auquel une commune reste très attachée. Cet équipement doit être mis aux normes mais aussi amélioré sur le plan fonctionnel et de la maîtrise de sa consommation énergétique.

La formation, organisée en 2 matinées distinctes, vise à accompagner les maîtres d'ouvrage dans la conduite d'une rénovation globale et performante d'une école depuis le diagnostic énergétique jusqu'à la gestion de l'équipement rénové.



PUBLIC

Élus et techniciens des collectivités



LIEU

Castelculier



INTERVENANTS

Pascal DELPRAT,
architecte conseiller
Alexandre MARESTIN,
conseiller Energie



DUREE

2 matinées / 9h -12h30



INSCRIPTION

CAUE 47 : 05 53 48 46 70
contact@caue47.com



TARIF

120 € adhérent
180 € adhérent

Possibilité d'organiser cette formation, à la demande, dans votre collectivité

OBJECTIFS

- Comprendre le diagnostic énergétique d'une école.
- Contribuer à l'établissement d'un programme de rénovation de son école.
- Intégrer la question des abords et de la cour d'école dans ce programme.
- Connaître les sources de soutien technique et financier pour réaliser son projet.
- Savoir commander une étude de MOE pour cette rénovation avec l'appui de partenaires techniques.

MATINÉE 1

Cap vers la pré-programmation

- L'approche systémique du projet.
- Les abords de l'école.
- L'organisation architecturale et fonctionnelle.
- Le diagnostic énergétique et la demande en énergie.
- Le corpus réglementaire.
- Carte des acteurs locaux (TE 47, TEPOS, ABF...).
- Les outils d'aide à la décision du CAUE.

MATINÉE 2

Commander une mission de MOE

- Le cahier des charges et les délais de décision.
- La commande publique: marché, contraintes, budget...
- Les soutiens financiers.
- La commande de mission de MOE.
- La complémentarité des compétences architecte / BE thermique et énergie.
- Le volet Environnement / le volet Energie.

Témoignage d'élus

3 témoignages successifs de Puch d'Agenais, Port-Sainte-Marie et Castelculier.

Renseignements
au 05 53 48 46 70

contact@caue47.com

9, rue Etienne Dolet
47 000 Agen





11 et 25 avril 2024

SAVOIR COMMANDER UNE ÉTUDE À UN MAÎTRE D'ŒUVRE

Connaître le cadre juridique de la mission de maître d'ouvrage public

Le lancement d'études est souvent le préalable à la réalisation des travaux d'aménagement, de réhabilitation ou de construction. De la définition du programme au choix de la procédure de commande publique, l'élu doit

connaître le cadre juridique dans lequel il exercera sa mission de maître d'ouvrage public. Publicité, type de marchés, organisation d'une consultation de maîtres d'œuvre seront abordés à l'aide de cas pratiques.



PUBLIC

Élus et techniciens des collectivités



LIEU

Agen



INTERVENANTS

Alexandra ACED,
architecte conseiller
Nathalie HERARD,
architecte urbaniste, directrice



DUREE

2 matinées / 9h -12h30



INSCRIPTION

CAUE 47 : 05 53 48 46 70
contact@caue47.com



TARIF

120 € adhérent
180 € adhérent

OBJECTIFS

- Connaître ses obligations en tant que maître d'ouvrage public : programme, coût prévisionnel.
- Définir son programme d'aménagement, construction ou réhabilitation.
- Connaître les marchés à procédure adaptée, procédures formalisées.
- Appréhender le contenu d'un dossier de consultation.

MATINÉE 1

- Le cadre de la commande publique.
- Les responsabilités du maître d'ouvrage public et les études préalables à prévoir.
- Exercice de définition d'un programme par groupe sur des cas concrets.

MATINÉE 2

- Les différents types de marchés : procédure adaptée et procédures formalisées (seuil, gestion de la publicité du marché...).
- Le marché à tranches et l'accord cadre.
- Le dossier de consultation : travail en groupe sur des cas concrets.
- Choisir l'offre d'un prestataire : illustration avec la remise de prestation rémunérée.

Témoignage d'élus

Monbahus, Allemans-du-Dropt...

INTERVENANT EXTERIEUR

Juriste

Renseignements
au 05 53 48 46 70

contact@caue47.com

9, rue Etienne Dolet
47 000 Agen





3 et 17 mai 2024

VÉGÉTALISER ET DÉSIMPÉRMÉABILISER LES BOURGS

Promouvoir le végétal en cœur de bourg

Avec le dérèglement climatique chaque collectivité réfléchit aux actions à mettre en œuvre, à court ou moyen terme, pour offrir des conditions de vie agréables à ses habitants, au cœur des bourgs. La formation facilitera la mise en œuvre d'une démarche de planta-

tion et/ou d'organisation d'espaces ombragés et perméables : concilier les usages du bourg et moins d'imperméabilisation, coordonner perméabilité des sols et plantations, pérenniser et entretenir des plantations adaptées.



PUBLIC

Élus et techniciens
des collectivités



LIEU

Temple-sur-Lot



INTERVENANTS

Lucie CHARLES,
paysagiste conseiller
Christophe BROICHOT,
architecte urbaniste conseiller



DUREE

2 matinées / 9h -12h30



INSCRIPTION

CAUE 47 : 05 53 48 46 70
contact@caue47.com



TARIF

120 € adhérent
180 € adhérent

OBJECTIFS

- Comprendre les services rendus du végétal.
- Prendre en compte la richesse des sols de l'espace public.
- Savoir où et comment réintroduire le végétal dans l'espace public (place, cour d'école, chemins ruraux, cimetière...).
- Envisager les différentes formes de végétal dans les bourgs : arbres, haies, frontage...
- Savoir programmer une campagne de plantations.

MATINÉE 1

- Les rôles du végétal et des espaces verts en ville et dans les bourgs
- Le fonctionnement des sols vivants : natures, diagnostics, améliorations...
- Les atouts des sols perméables.
- Les dispositions à prévoir dans les documents d'urbanisme : le coefficient de pleine terre, l'espace boisé classé, les arbres remarquables, barème de l'arbre, charte de l'arbre...

MATINÉE 2

- Le végétal dans l'espace public : la place, le cimetière, la cour d'école, les chemins ruraux, les frontages.
- Les principes d'une plantation de végétaux réussie.
- Les arbres, les plantes arbustives.
- La gestion différenciée du végétal.

Visite sur site :

Présentation d'un aménagement d'espace public réalisé et témoignages d'élus.

Possibilité d'organiser cette formation, à la demande, dans votre collectivité

Renseignements
au 05 53 48 46 70

contact@caue47.com

9, rue Etienne Dolet
47 000 Agen



47 Lot-et-Garonne
caue
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Bulletin d'inscription

FORMATIONS FÉV > MAI 2024

ÉLUS ET TECHNICIENS DES COLLECTIVITÉS

Bulletin à retourner au plus tard 10 jours avant la formation
par mail : contact@caue47.com
par courrier : CAUE 47 - 9 rue Étienne Dolet - 47000 Agen
Merci de remplir 1 bulletin par participant

NOM
Prénom
Fonction
Organisme / Collectivité
Adresse
CP VILLE
Tél Tél mobile
Courriel*.....

* champ obligatoire : les convocations seront envoyées par courriel - cette adresse ne sera pas divulguée et sera détruite sous 3 ans, dans le cadre de la RGPD.

INSCRIPTION 1 FORMATION = 2 MATINÉES

- RESTAURER LE BÂTI ANCIEN DE SA COMMUNE - 8 FÉVRIER ET 22 FÉVRIER 2024
- RÉNOVER SON ÉCOLE - 5 ET 19 MARS 2024
- SAVOIR COMMANDER UNE ÉTUDE À UN MAÎTRE D'OEUVRE - 11 ET 25 AVRIL 2024
- VÉGÉTALISER ET DÉSIMPÉRMÉABILISER VOS BOURGS - 3 ET 17 MAI 2024

La collectivité (que je représente) est adhérente 2024 du CAUE

oui non

RÈGLEMENT

	Adhérent CAUE	Non-adhérent
Coût	120 €	180 €

Les adhérents CAUE bénéficient d'un tarif préférentiel.

Offre limitée à 2 personnes par collectivité, dans la limite des places disponibles.

La collectivité règle la somme de €

- par chèque (à l'ordre du CAUE 47)
- par virement
- par mandat administratif

Votre inscription ne pourra être prise en compte que si elle est accompagnée de votre règlement.

Le CAUE 47 est un organisme de formation agréé par le Ministère de la Cohésion des Territoires. Les formations proposées sont intégralement financées par les crédits formation prévus par la loi. 2 possibilités de financement : le droit individuel à la formation des élus (ou DIFE), ou le budget formation de chaque collectivité à laquelle est rattaché l'élu. Le CAUE 47 privilégie pour ses sessions de formation le financement par les crédits de la collectivité. Mais si vous souhaitez recourir au DIFE, n'hésitez pas à nous contacter : notre assistante vous indiquera la marche à suivre.

Les administrations ont la possibilité de fournir un bon de commande dûment signé par l'autorité compétente si le règlement ne peut être joint à l'inscription.

DOMICILIATION : Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes			
BIC /CEPAFRPP333 IBAN FR76 1333 5003 0108 0013 8328 483			
Code Etablis.	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB
13335	00301	08001383284	83
SIRET	31853209000020	CODE APE	7111Z



47



Lot-et-Garonne

c

a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

**9 rue Étienne Dolet
47000 Agen**

**05 53 48 46 70
contact@caue47.com
www.caue47.com**

Suivez-nous sur

